

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

Cedin - Centre de droit international de
Nanterre

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris Nanterre

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025
VAGUE E



Au nom du comité d'experts :

Fabien Marchadier, président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :	M. Fabien Marchadier, université de Poitiers
	M. Dominique Breillat, université de Poitiers
Experts :	Mme Lucie Delabie, université de Picardie Jules Verne - UPJV (représentante du CNU 02)
	Mme Aurélie Duffy-Meunier, AMU - Aix-Marseille Université

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Catherine Marie

REPRÉSENTANTE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Carole Brugeilles, VP Recherche, Université Paris Nanterre

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de droit international de Nanterre
- Acronyme : Cedin
- Label et numéro : EA 382
- Composition de l'équipe de direction : M. Pierre Bodeau-Livinec, Directeur ; Mme Rebecca Legendre, Directrice-adjointe ; Mme Fanny Gabard, Responsable administrative – Secrétaire-générale du Cedin

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques
SHS3 Le Monde social et sa diversité
SHS7 Espace et relations hommes/milieus
SHS1 Marchés et organisations

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le Cedin est structuré par trois axes thématiques, mais qui ne conduisent pas à une division en équipes :

- Droit international public
- Droit international privé, transnational et arbitrage international
- Droit européen (Droit de l'Union européenne, droit de la Convention européenne des droits de l'Homme)

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Cedin (Centre de Droit international de Nanterre) a une longue histoire. Il a été créé en 1981 par Hubert Thierry, Brigitte Stern et Serge Sur. Depuis 2021, il est dirigé par Pierre Bodeau-Livinec, professeur de droit public, et Rebecca Legendre, professeure de droit privé, directrice adjointe.

Il est situé dans le Bâtiment Veil de l'Université de Paris Nanterre occupant, dans une aile du premier étage de l'UFR, quatre bureaux (direction ; secrétaire générale ; doctorants ; salle de convivialité) et une bibliothèque de 2000 ouvrages, laquelle est membre du Réseau Europe Direct en tant que centre de documentation européenne et abrite notamment le Fonds Gilbert Guillaume. L'état des locaux est déplorable (en particulier les sanitaires ; l'isolation est également un problème). Il est difficile pour les doctorants de travailler l'hiver dans la bibliothèque. La mise à disposition de couvertures par le Cedin reste un expédient. L'Université, soucieuse des conditions de travail, a établi un schéma pluriannuel de stratégie immobilière, malheureusement très contraint par un budget limité et l'ampleur de la tâche de rénovation dans un campus des années 1960 dont certains bâtiments sont dégradés.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le Cedin est sous la tutelle de l'Université Paris Nanterre et de l'UFR DSP (Droit et Science Politique). Il relève de l'École doctorale Droit et Science politique (ED 141 DSP).

Le Cedin participe depuis 2016 à la FIND (Fédération interdisciplinaire de Nanterre en Droit) visant sept unités de recherche. Elle met en relation les sept unités en regroupant et en médiatisant leurs productions scientifiques. Elle accompagne des projets de recherche fédératifs et de manifestations interdisciplinaires. Elle aide également au montage de projets.

Le Cedin participe encore à des actions dans le cadre de la Comue Paris Lumières qui a disparu pour devenir l'Alliance Paris Lumières. Celle-ci continuera à proposer des contrats doctoraux. Le Centre d'études juridiques européennes et comparées (CEJEC) de l'Université Paris Nanterre a, quant à lui, des activités de recherche en droit européen, sous un angle différent de celui du CEDIN, qui pose sur ce droit un regard internationaliste. Ainsi, une fusion avec le CEDIN n'est ni souhaitée, ni souhaitable, chacune des unités reposant sur des logiques propres et fonctionnant par ailleurs parfaitement l'une comme l'autre. Cela n'empêche pas des collaborations ponctuelles entre les deux unités

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2023

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	10
Maîtres de conférences et assimilés dont 2 HDR	8
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	19
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	2
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	52
Sous-total personnels non permanents en activité	54
Total personnels	73

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2023. Les employeurs non-tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
U PARIS NANTERRE	18	0	1
Total personnels	18	0	1

AVIS GLOBAL

Créé en 1981, le Centre de droit international de Nanterre (Cedin) est une unité particulièrement importante et de référence dans son domaine de recherche. Très bien intégré dans son environnement de recherche et poursuivant des objectifs scientifiques clairs et très visibles, il étudie, en privilégiant la transversalité, tous les aspects du droit international, échappant au clivage droit public/droit privé, dommageable pour cette discipline. Cette volonté d'embrasser toutes les dimensions du droit international, d'adopter une approche spécialisée tout en gardant un regard généraliste distinguent le Cedin d'autres unités de recherche spécialisées. La pratique du droit international est au cœur de ses préoccupations, ce qui se caractérise par une forte réactivité aux événements internationaux. Même si le droit international public domine les recherches (Première thématique), l'unité intègre également le droit international privé, transnational et l'arbitrage international (Deuxième thématique) ainsi que le droit européen (droit de l'Union européenne et celui de la Convention européenne des droits de l'homme, Troisième thématique). Appuyant le Master de droit international et européen, elle accueille l'École d'été de droit international depuis 2018. Le Cedin dispose d'une bibliothèque dotée d'un fonds documentaire remarquable de 2000 ouvrages enrichi par le Fonds Gilbert Guillaume, laquelle est membre du Réseau Europe Direct en tant que centre de documentation européenne.

Plusieurs faits marquants scientifiques significatifs des activités communes à l'ensemble de l'unité peuvent être relevés, parmi lesquels on peut citer des journées d'étude, des colloques importants, de dimension nationale et internationale et dont les actes ont été publiés et des projets de recherche (Journées annuelles Patrick Daillier sur l'actualité du droit européen à l'aune du droit international ; colloque La Cour internationale de Justice à 75 ans, 2021, publié chez Pedone, 2023, qui a réuni des universitaires et praticiens de la Cour ; projet de recherche Archives et droit international décliné depuis 2018), ainsi que les nombreuses conférences d'actualité associant des praticiens aux universitaires. Le développement des séminaires doctoraux annuels est également présenté par l'unité comme un fait marquant de la période d'observation.

L'attractivité de l'unité est forte et elle est assurée par une dynamique de recherche intense dont le

rayonnement au niveau national et international est indéniable. L'attractivité est également assurée par le soutien puissant des doctorants et titulaires dans la mesure des contraintes financières et organisationnelles de l'unité.

L'attractivité au niveau national se manifeste, au-delà des activités substantielles de recherche tant collectives qu'individuelles, par des succès à des appels à projets. Ainsi, on dénombre au cours de la période évaluée trois programmes de recherche, en réponse à des AAP de la Comue Paris Lumières et en partenariat avec d'autres unités de recherche (« Villes et droit international », 2018 ; « Archives nationales : les archives et le droit international », 2018 ; « Les biens communs : un outil juridique à aiguïser », 2018). S'y ajoute la participation avec des enseignants-chercheurs d'autres universités à un cycle de recherche exploratoire (2023-2024) sur la mise en œuvre effective de l'Accord onusien BBNJ (Biological diversity of areas Beyond National Jurisdiction).

L'unité, ce qui est logique, compte tenu de ses thèmes de recherche, est largement ouverte à la coopération internationale, ce qui se traduit par des coopérations régulières, mais qui mériteraient d'être mieux structurées avec des universités étrangères européennes et hors Europe (Milan, Chicago, Pristina, Université libre de Bruxelles, Cambodge, Naples, Murcia, de Belo Horizonte au Brésil qui a un « CEDIN » créé par un ancien membre du CEDIN de Nanterre aujourd'hui juge à la Cour Internationale de Justice...) et avec des groupements scientifiques (GIS Euro Lab). Le Cedin entretient également de forts liens pérennes avec des organisations internationales (ONU, Unesco, OCDE) et est largement impliqué dans certaines institutions comme la prestigieuse Académie de Droit international de la Haye (l'un des membres du Cedin en est le secrétaire général), l'Institut de droit international ou encore l'International Law Association. L'expertise reconnue de près de la moitié des membres titulaires dans le cadre des fonctions qu'ils exercent dans des sociétés savantes d'ampleur internationale et dans des instances internationales est un autre point fort remarquable (membre de la Commission du droit international de l'ONU, Présidence de la Branche française de l'Association de Droit international, membre de la Commission consultative nationale des droits de l'homme). Le rayonnement international est également assuré par l'accueil régulier d'enseignants, de chercheurs et de praticiens étrangers, (notamment par le programme Pause). Cette attractivité internationale se manifeste également par l'encadrement de nombreux doctorants étrangers (un tiers de l'ensemble des doctorants) et plusieurs thèses en cotutelle (5), même si ce nombre reste insuffisant.

Le Cedin est remarquablement actif en termes de production scientifique malgré la taille de l'unité et les contraintes financières qui sont les siennes. Le fruit des manifestations scientifiques conduites en partenariats internes à l'université ainsi qu'avec d'autres universités en France et à l'étranger (l'Université de Chicago ou de Bruxelles), de la recherche collective (quatre programmes de recherches, 21 journées d'études et colloques) et individuelle du Cedin de façon plus générale se concrétise dans des supports variés : direction d'ouvrages (Les nouvelles formes de criminalité internationale. Dialogue entre internationalistes et pénalistes, Paris, Pedone, 2021) ; productions scientifiques (460 dont 169 articles, 161 chapitres d'ouvrages, 34 ouvrages) ; publications d'actes de colloque (La Cour internationale de Justice a 75 ans, Pedone, 2023). Ces productions scientifiques, hormis la présence de quelques publications en anglais, sont écrites majoritairement en français, dans des revues et chez des éditeurs ayant une exigence scientifique renommée (Institut Varenne, LGDJ, Mare & Martin, Pedone, Brill Nijhoff, Springer International Publishing).

Le Cedin est reconnu par le monde non académique et ses interactions avec celui-ci sont régulières et intenses. Le partenariat avec certaines organisations internationales prestigieuses est un atout majeur pour l'unité (ONU, Unesco). L'unité a établi également des partenariats avec le monde non académique (institutions publiques, collectivités territoriales, cabinets d'avocats, de conseil (Sygna Partners), permettant une aide au financement des manifestations scientifiques, des conventions Cifre (3) et des contrats de thèse du ministère des Armées (4). Un partenariat original avec la Fédération française de tennis mérite d'être salué. Le Cedin sait faire preuve d'une grande réactivité à propos des événements internationaux, pouvant attirer un grand public (conférence d'actualité sur le conflit russo-ukrainien dès mars 2022). Par la notoriété de certains de ses membres appelés fréquemment pour des expertises, le Cedin est très souvent sollicité par les médias nationaux permettant une vaste diffusion des problèmes d'actualité sous-tendus par le droit international public ou privé ou le droit des organisations européennes. L'inscription dans la société reste cependant assez classique alors qu'il conviendrait de développer, notamment auprès des magistrats, des professions juridiques et encore plus du grand public la place des différentes branches du droit international ou du droit communautaire ou européen dans la hiérarchie des normes, trop ignorée en France.

Au regard de l'intensité et de la diversité de ses activités, le Cedin ne dispose pas toujours de moyens, notamment en termes de ressources humaines, à la hauteur de ses réussites et de ses ambitions (volonté de répondre à des appels à projets, type ANR). La démarche de réorganisation de son service de valorisation de la recherche entreprise par l'Université Paris Nanterre, malheureusement contrainte par la situation budgétaire de l'établissement, devrait fournir à terme au Cedin un meilleur accompagnement. Les locaux dont il dispose exigent des rénovations, notamment thermiques. L'Université, soucieuse des conditions de travail, a établi un schéma pluriannuel de stratégie immobilière, malheureusement également très contraint par un budget limité et l'ampleur de la tâche de rénovation dans un campus des années 1960 dont certains bâtiments sont dégradés.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Le Hcéres a souhaité que le Cedin réfléchisse « à de nouveaux axes d'insertion professionnelle en particulier pour ses doctorants ». Le Cedin a mené une politique de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs. Par les conventions Cifre ou les contrats doctoraux, il a pu mieux aider les doctorants. Il a soutenu les doctorants ou docteurs dans leur professionnalisation dans des directions juridiques ministérielles ou des organisations internationales.

Le Cedin était incité à « développer une approche plus concentrée et équilibrée en matière de recherche et de recrutement », mentionnant la dimension paritaire et la formation en matière éthique. Le Cedin a renforcé la présence d'enseignants-chercheurs en droit international privé et dans l'arbitrage transnational ainsi qu'en droit européen. La parité s'est améliorée sans être atteinte. On compte cinq femmes et cinq hommes chez les professeurs alors qu'il n'y avait aucune femme en 2018 (le déséquilibre homme/femme parmi les maîtres de conférences est conjoncturel en raison de l'intégration de maîtres de conférences femmes dans le corps des professeurs). Mais le Cedin n'a pas la pleine maîtrise des recrutements (respect des orientations définies par l'UFR, l'Université et le Ministère). Enfin les séminaires doctoraux annuels intègrent la dimension éthique.

Le Hcéres souhaitait à propos des « perspectives scientifiques à cinq ans et de la faisabilité du projet », que le Cedin puisse mieux accorder la priorité à ses thématiques. En fait le Cedin ne souhaite pas singulariser ses trois champs de recherche (droit international public ; droit international privé, transnational et arbitrage international ; droit européen), ce qui s'inscrit dans une démarche cohérente avec les objectifs du Cedin qui tient précisément à éviter le cloisonnement et à favoriser la rencontre entre les trois thèmes en privilégiant la transversalité.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le Cedin est très bien intégré dans son environnement de recherche. Le directeur de l'unité siège au Conseil de l'École Doctorale, deux membres du Cedin sont membres du Conseil de l'UFR. L'intégration dans l'Université de Paris Nanterre a permis un financement de trois projets de recherche à travers les appels à projets de la Comue Paris Lumières. Les objectifs scientifiques de l'unité sont clairs et très visibles. Sans doute leur dénomination n'est peut-être pas marquée par une spécialisation très précise, mais la terminologie générale utilisée est très lisible et en même temps permet facilement aux enseignants-chercheurs d'intégrer leur recherche.

Appréciation sur les ressources de l'unité

L'unité dispose de 21 K€ en moyenne. Compte tenu des ambitions et des thématiques du Cedin, cette dotation est bien insuffisante. Sa recherche a une dimension internationale par définition, ce qui conduit à des charges bien supérieures à celles d'une unité se limitant à la recherche nationale voire facilement faisable sur le territoire parisien. Le budget est cependant dans la moyenne de ceux de l'Université Paris-Nanterre. Les critères ont été fixés en 2021 à raison de 80 % liés au nombre d'enseignants-chercheurs et de 20 % au taux de soutenance des thèses. Il existe cependant des « guichets » complémentaires (Comue avant sa disparition, appels pour financer des manifestations ou pour l'aide aux publications). La MSH qui existe depuis quinze ans doit s'ouvrir à toutes les unités et permettra au Cedin de candidater. Le Cedin souhaite s'orienter vers des réponses à des appels à projets de type ANR, mais cela nécessiterait un personnel supplémentaire d'appui à la recherche pour préparer les dossiers.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Le Cedin est dirigé traditionnellement par un(e) publiciste, avec un(e) privatiste en directeur(trice) adjointe. Depuis le 22 octobre 2019, le Cedin a un règlement intérieur. Le Cedin compte trois instances : un conseil composé des professeur(e)s et maître(s) de conférences, des professeurs émérites ; de la secrétaire générale et d'un représentant des doctorants (ce conseil ne se réunit pas hors nécessité ; il est régulièrement saisi pour avis à travers une liste de diffusion) ; une assemblée générale se réunissant trois ou quatre fois par an ; un bureau des doctorants avec quatre personnes élues parmi les doctorant(e)s.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

La thématique est particulièrement lisible sans rechercher une dénomination absconse des axes. Elle couvre l'ensemble du champ du droit international sans se consacrer exclusivement soit au droit international public, soit au droit international privé. Les privatistes sont minoritaires avec quatre professeurs sur dix et trois maîtres de conférences sur huit, la proportion étant encore plus faible chez les doctorants. Mais lors des colloques, si le projet est publiciste, on essaie d'ajouter une dimension privatiste ou européenne.

Le Cedin possède une excellente renommée.

Des fonctions importantes sont exercées sur le plan national et international par de nombreux enseignants-chercheurs témoignant de leur extrême compétence.

Cette unité, qui a fêté son quarantième anniversaire en 2021, a une histoire très riche. Elle a célébré ses 40 ans de recherche collective avec une journée d'étude axée sur l'évolution du droit international.

Points faibles et risques liés au contexte

NA.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les locaux sont concentrés, facilitant le fonctionnement et l'interaction avec les étudiants (en particulier grâce aux locaux situés au premier étage du bâtiment, à proximité des salles de cours). Les liens forts entre les membres du centre et les étudiants de Master sont le résultat d'une démarche volontariste de l'unité pour promouvoir la formation par la recherche.

Le Cedin a su établir les liens nécessaires avec le Service commun de Documentation de l'Université et la bibliothèque de l'UFR pour éviter des abonnements coûteux.

Points faibles et risques liés au contexte

Les ressources financières sont beaucoup trop limitées pour une unité travaillant dans le domaine international. Les besoins sont, par définition, plus importants que ceux d'une unité travaillant simplement en France.

Le personnel d'appui à la recherche est insuffisant alors que l'équipe a besoin d'être renforcée pour la préparation des dossiers d'appels à projets notamment pour l'ERC (Conseil européen de la Recherche). Dans le passé l'unité a connu des problèmes de personnel administratif qui ont été résolus.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité respecte les règles de gestion. Elle s'est efforcée de rénover certains locaux comme la bibliothèque. Elle s'efforce de promouvoir les carrières des membres du Cedin. Deux maîtres de conférences sont devenus professeurs. Elle encourage la mobilité temporaire.

Points faibles et risques liés au contexte

Certains des locaux relevant de l'UFR sont dans un état très dégradé, ce qui donne une mauvaise image pour les enseignants-chercheurs invités.

L'unité n'a pas de charte sur les risques environnementaux.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'attractivité de l'unité est assurée par une très forte dynamique de recherche dont le rayonnement au niveau national et international est indéniable. Celui-ci est assuré par les recherches collectives et individuelles, par l'expertise reconnue de membres titulaires, par les partenariats avec des organisations internationales et des universités étrangères. L'attractivité est aussi assurée par le soutien fort des doctorants et titulaires dans la mesure des contraintes financières et organisationnelles de l'unité.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

À propos de l'attractivité liée au rayonnement scientifique et à la contribution à l'espace européen de la recherche, on décèle plusieurs points forts parmi lesquels :

- des activités substantielles de recherche collective (quatre programmes de recherches, 21 journées d'études et colloques au cours de la période considérée) et individuelles (460 productions scientifiques dont 169 articles dans des revues reconnues dans les domaines d'activités du centre, 161 chapitres d'ouvrages, 34 ouvrages)
- des coopérations régulières avec des universités étrangères européennes et hors Europe (Milan, Chicago, Pristina, Université libre de Bruxelles, Cambodge, Naples, Murcia...), avec des groupements scientifiques (GIS Eurolab) ainsi que des partenariats pérennes avec plusieurs organisations internationales (Unesco, OCDE).
- l'expertise reconnue de près de la moitié des membres titulaires dans le cadre des fonctions qu'ils exercent dans des sociétés savantes d'ampleur internationale et dans des instances internationales est un autre point fort remarquable (Secrétariat général de l'Académie de droit international, qualité de membre de la Commission du droit international de l'ONU, Présidence de la Branche française de l'Association de Droit international, Direction des études de l'Association de droit international, présidence de l'Institut de droit international, qualité de membre de la Commission consultative nationale des droits de l'homme, présidence du Comité français de droit international privé) ;
- l'exercice de fonctions éditoriales et participation à des jurys de prix de thèse.
- Le rayonnement est également assuré par l'accueil d'enseignants, de chercheurs et de praticiens étrangers, notamment par le programme Pause (trois chercheurs accueillis), l'appui à la qualité de docteur Honoris Causa du juge Abdulqawi Yusuf (alors président de la Cour internationale de Justice).

L'unité compte cinq thèses en cotutelle notamment avec Berlin et Francfort-sur-l'Oder. Les doctorants ont une obligation de formation en langue étrangère de vingt heures, même si c'est insuffisant. La responsable administrative a également eu une formation en langue.

En ce qui concerne l'accompagnement des personnels, l'unité apporte un fort soutien aux doctorants, lesquels contribuent activement à la politique scientifique de l'unité par l'intermédiaire du bureau des doctorants (quatre

élus parmi les doctorants travaillant en collaboration directe avec la direction) ; par l'exercice, sous la supervision des titulaires, de fonctions de secrétariat de projet d'ouvrages, l'organisation de manifestations scientifiques (notamment la rencontre annuelle « Patrick Dailler »), la gestion scientifique de projets de recherche ; par des communications quasi systématiques aux manifestations scientifiques organisées par le centre. L'unité a aussi accentué son travail de soutien à l'insertion professionnelle (soutien systématique et préparation aux contrats doctoraux, aux contrats d'ATER ; soutien et préparation pour des conventions Cifre) et pour l'organisation de séminaires doctoraux et de résidences d'écriture. Ce soutien vaut également pour les titulaires, notamment les jeunes chercheurs, rapidement intégrés aux activités du laboratoire (Direction de l'école d'été en droit international, montage de cycles de conférences...). On observe enfin l'attention portée à la formation de la responsable administrative. C'est ainsi qu'elle a eu une formation en langue étrangère.

Quant à l'attractivité liée aux succès à des appels à projets, on dénombre parmi les points forts de l'attractivité, quatre programmes de recherche au cours de la période évaluée (Villes et droit international ; archives et droit international ; les biens communs : un outil juridique à affiner ; mise en œuvre du traité BBNJ- Biological diversity of areas Beyond National Jurisdiction). Trois de ces programmes ont obtenu un financement en réponse à un appel à projets de la Comue Paris Lumières.

Quant à l'attractivité liée à l'équipement et aux compétences techniques, ce point est sans pertinence eu égard aux activités du laboratoire.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le principal point faible de l'unité réside dans les capacités budgétaires limitées de cette dernière au regard de la diversité des activités menées et de la dynamique de recherche collective initiée. Compte tenu de ces limites financières, le renouvellement et l'acquisition de matériel informatique sont difficiles. Par ailleurs, l'unité ne peut répondre à toutes les demandes de ses membres quant au financement de déplacements à l'étranger, ce qui représente pourtant un enjeu majeur du rayonnement de la recherche menée au sein de l'unité, et rend celle-ci attractive.

Les relations internationales, déjà nombreuses (avec l'Espagne, le Portugal ou encore le Brésil) pourraient connaître de nouveaux développements, notamment avec le Royaume-Uni. Au demeurant, dans le passé, le Cedin avait noué des relations avec Cambridge. Une meilleure structuration de ces partenariats avec des universités étrangères s'avérerait également nécessaire afin d'assurer leur pérennité. Elle nécessiterait une structure d'appui plus forte.

Tout en ayant conscience des ressources limitées dont dispose le Cedin, des visites aux institutions internationales à La Haye, Genève ou Bruxelles, pourraient être envisagées.

La réponse à des appels à projets autres que la Comue Paris Lumières, tels que de l'ANR, la participation aux PIA ou AMI-SHS, apparaît comme un autre point faible, décelé par l'unité qui a intégré cette dimension dans le cadre du prochain contrat. La réflexion menée, qui vise à inscrire plus systématiquement l'unité dans de tels dispositifs, devrait néanmoins se faire en veillant à préserver l'identité de l'unité qui entend « poser un regard théorique sur la pratique du droit international », ce qui en fait par ailleurs l'attractivité.

Dans le prolongement, et quant à l'attractivité liée à l'équipement et aux compétences techniques, la perspective d'un plus grand accompagnement technique et logistique de la part des tutelles concernant les réponses à appel à projets pourrait constituer une voie d'amélioration.

Même si l'unité compte 27 contrats doctoraux sur 52 doctorants on est loin d'une totalité de doctorants financés. Actuellement on compte six ATER, sept contrats doctoraux de l'UFR, un contrat doctoral de la Comue, quatre contrats avec le ministre des Armées, trois conventions Cifre). Un quart des étudiants sont étrangers, principalement originaires d'États africains.

Les ordinateurs sont en sous-effectif. L'accès à certaines bases de données est difficile comme celle de la Bibliothèque du Palais de la paix.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique du Cedin est remarquable par sa qualité, sa diversité et sa densité, en dépit de sa taille modeste et de ses moyens financiers limités. Les thèmes et l'approche théorique pragmatique, transversale et interdisciplinaire participent à la reconnaissance de l'identité scientifique du Cedin. L'association des jeunes chercheurs et la recherche de financements extérieurs méritent d'être soulignées. Cela ne doit toutefois pas éluder la possibilité d'autres sources de financement et le développement des travaux en anglais au niveau international par des moyens numériques adaptés.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique du Cedin, qui a fêté son 40e anniversaire en 2021 (il a été célébré par le biais d'une journée d'étude le 30 juin 2022 du fait de l'épidémie de Covid-19), s'inscrit, d'un point de vue qualitatif, dans la continuité du précédent rapport Hcéres au regard de son dynamisme, de la variété de ses thèmes de recherche ainsi que de la richesse et de l'excellente qualité de celle-ci. Les trois champs de recherche que sont le droit international public, le droit international privé, transnational et l'arbitrage international ainsi que le droit européen se reflètent dans la composition de l'unité qui participe individuellement ou collectivement à cette production scientifique.

Cette production est révélatrice de l'identité du Cedin caractérisée, sur le fond, par « un positivisme pragmatique » proposant « un regard théorique sur la pratique du droit international » (Communication médiatique de l'État et droit international, Paris, Pedone, 2021, 252 p.), par la généralité des thématiques (le colloque « La Cour internationale de Justice a 75 ans » de 2021), la transversalité et la pluridisciplinarité de l'approche (la journée d'études sur « Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris » de 2023) auxquelles s'ajoutent l'exploration de questions spécifiques (par ex., les projets de recherche sur les villes, les camps, les biens communs ou les archives).

Ces thèmes et cette approche sont assez souvent explorés par un encadrement collectif et complémentaire des porteurs de projets ainsi que par une dynamique d'intégration des jeunes chercheurs. Ces derniers sont directement associés aux activités scientifiques, encouragés à répondre à des appels à contribution, à présenter des communications, à publier dans des revues à comité de lecture, à co-diriger et superviser la publication des actes de colloques ou les journées annuelles « Patrick Dailler » sous la supervision d'enseignants chercheurs titulaires. Au cours de la période de référence, 26 thèses ont été soutenues.

Cette dynamique collective et inclusive pour les enseignants-chercheurs débutants produit une recherche variée dans ses formats, dans ses supports et dans ses contenus comme en témoigne le portfolio et les notices déposées sur HAL. Parmi les faits scientifiques marquants, les diverses manifestations organisées à l'occasion des 40 ans du Cedin au nombre desquelles le colloque sur les 75 ans de la Cour Internationale de Justice en 2021 ; des colloques comme celui sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 2023 ; des projets de recherche, avec le soutien financier de la Comue principalement, par exemple, celui relatif aux archives et au droit international ; des journées d'études, comme celle sur la globalisation du droit administratif en 2018 ainsi que des conférences et séminaire doctoraux.

Le fruit de ces manifestations scientifiques conduites en partenariats internes à l'université ainsi qu'avec d'autres universités en France et à l'étranger (l'Université de Chicago ou de Bruxelles), et de la recherche du Cedin de façon plus générale se concrétise dans des supports variés : la direction d'ouvrages (Les nouvelles formes de criminalité internationale. Dialogue entre internationalistes et pénalistes, Paris, Pedone, 2021, 250 p.), des ouvrages collectifs et manuels (Droit international des immunités) ; des articles et chapitres d'ouvrages qui,

malgré la présence de publications en anglais, sont écrits majoritairement en français - dans des revues et chez des éditeurs ayant une exigence scientifique renommée (Institut Varenne, LGDJ, Mare & Martin, Pedone, Brill Nijhoff, Springer International Publishing). La diffusion de ce savoir se traduit également par une présence médiatique dont il est fait état avec des interventions régulières dans les médias écrits, audio-visuels et multimédias.

Concernant la dimension quantitative, l'équipe du Cedin est particulièrement dynamique malgré la taille de l'unité et les contraintes financières qui sont les siennes. La production scientifique est importante et régulière avec, en termes de manifestations scientifiques : quatre programmes de recherches, neuf colloques et douze journées d'études au cours de la période considérée. Les productions présentes sur HAL confortent ce constat : 460 productions scientifiques dont 169 articles dans des revues, 164 chapitres d'ouvrages, 34 ouvrages.

Les mesures de respect des principes de l'intégrité scientifique et de l'éthique, qui sont principalement destinées aux doctorants, sont intégrées au déroulement des séminaires doctoraux que le Cedin organise annuellement depuis 2020 et sont abordées de façon individuelle dans le cadre des comités de suivi.

Par ailleurs, le rapport d'autoévaluation ainsi que le Portfolio témoignent de la prise en compte des pratiques de science ouverte avec la présence de la production scientifique sur HAL.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

La présence d'un seul personnel d'appui et les contraintes financières qui pèsent sur le Cedin ne permettent pas à ses membres de participer autant qu'ils le souhaiteraient à des manifestations internationales ou de candidater à des projets de type ANR et ERC. Un projet ANR sur la critique écosystémique des droits de l'homme en coopération avec l'Université de Nantes et le Ceric (Aix-Marseille) est envisagé. L'existence de projets de moindre ampleur donnant lieu à des financements extérieurs, tels que les Partenariats Hubert Curien (PHC), pourrait toutefois être une voie à explorer. La production scientifique du Cedin gagnerait, en effet, à développer des publications et manifestations en anglais et à investir davantage des moyens de diffusion numérique, voire à créer un site internet qui serait propre au Cedin. La production révèle, certes, des publications en anglais ainsi qu'une visibilité internationale de membres du Cedin à titre individuel en raison de leurs fonctions d'expertise dans des instances internationales. Les deux axes d'amélioration évoqués contribueraient néanmoins à valoriser l'expertise collective originale du Cedin sur la scène académique internationale et à renouveler l'ampleur de la diffusion des fruits de ses recherches. À cet égard, le Cedin mène actuellement une réflexion relative au développement de la visibilité de ses travaux, notamment à la publication en ligne par un site internet du laboratoire (en construction sous Wordpress).

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Bien évidemment le partenariat avec certaines organisations internationales est un atout majeur pour l'unité, principalement quand il s'agit de l'ONU ou de certaines de ses institutions spécialisées comme l'UNESCO. L'unité a établi également des partenariats avec le monde non académique (institutions publiques, collectivités territoriales, cabinet d'avocats, de conseil (Sygna Partners), permettant une aide au financement des manifestations scientifiques ou encore la négociation de conventions Cifre. Un partenariat original avec la Fédération française de tennis mérite d'être relevé. Le Cedin sait faire preuve d'une grande réactivité à propos des événements internationaux, pouvant attirer un grand public. Ainsi, l'unité a organisé une conférence d'actualité sur le conflit russo-ukrainien dès mars 2022. Par la notoriété de certains de ses membres, le Cedin est très souvent sollicité par les médias nationaux permettant une vaste diffusion des problèmes d'actualité sous-tendus par le droit international public ou privé ou le droit des organisations européennes. Cette notoriété conduit les enseignants-chercheurs à contribuer à des expertises. L'inscription dans la société reste cependant assez classique alors qu'il conviendrait de développer, notamment auprès des magistrats, des professions juridiques et encore plus du grand public la place des différentes branches du droit international ou du droit communautaire ou européen dans la hiérarchie des normes, trop ignorée

1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La grande notoriété du Cedin est liée à sa longue histoire — il a pu célébrer son quarantième anniversaire le 30 juin 2022 —, à la compétence reconnue de ses enseignants-chercheurs et notamment par leurs activités dans des organisations internationales, des sociétés savantes, des institutions académiques nationales et étrangères. Les partenariats avec certaines organisations internationales sont un atout majeur pour l'unité, principalement quand il s'agit de l'ONU ou de certaines de ses institutions spécialisées comme l'UNESCO. L'unité a également établi des partenariats avec le monde non académique (institutions publiques, collectivités territoriales, cabinet d'avocats, de conseil (Sygna Partner), permettant une aide au financement des manifestations scientifiques ou la négociation de conventions Cifre (trois) et de contrats de thèse avec le ministère des Armées (quatre). On peut être surpris des relations avec la Fédération française de tennis, mais c'est une démarche intelligente dans la mesure où les fédérations sportives ont une dimension internationale. Il s'agit d'une action à développer, notamment après les Jeux olympiques. À titre d'illustration de ces actions, on peut citer l'organisation par le Cedin du colloque annuel de 2024 de la Société française de droit international (SFDI), à quelques semaines de l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sur le thème Sport et droit international. Même si, a priori, cette manifestation s'adressait plutôt au monde académique, elle a attiré également le monde non académique. Il serait intéressant à cet effet d'établir des liens avec le Comité international olympique. Le Cedin a également exploité cet événement avec son colloque Organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Approche de droit public.

Le Cedin fait preuve d'une grande réactivité et sait utiliser l'actualité internationale pour mettre en place rapidement des conférences ou des colloques, sans compter bien sûr, les publications dans les revues majeures, sur les événements qui ont attiré l'attention du public (conflits internationaux, questions européennes, conventions internationales nouvelles etc.). Ainsi, dès le 7 mars 2022, l'unité proposait une conférence d'actualité « L'Ukraine agressée par la Russie : que dit, que peut le droit international ? » et les exemples sont très nombreux.

Par la notoriété de certains de ses membres, le Cedin est très souvent sollicité par les médias nationaux permettant une vaste diffusion des problèmes d'actualité sous-tendus par le droit international public ou privé ou le droit des organisations européennes. Cette notoriété conduit les enseignants-chercheurs à contribuer à des expertises.

Une doctorante a été lauréate de sa thèse en 180 secondes. Le Cedin participe à la Nuit du droit. Le Cedin a créé des comptes sur divers réseaux sociaux pour communiquer sur ses activités.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Le Cedin vise avant tout les partenaires classiques, qu'il s'agisse du monde académique ou non académique. L'inscription dans la société reste cependant assez classique alors qu'il conviendrait de développer, notamment auprès des magistrats, des professions juridiques et encore plus du grand public la place des différentes branches du droit international ou du droit communautaire ou européen dans la hiérarchie des normes, trop ignorée en France.

Le Cedin devrait participer à la Fête de la Science qui vise le grand public et aussi développer les conférences dans des associations de type Université interâges, certaines relevant d'ailleurs d'universités.

Le manque de personnel d'appui à la recherche (un PAR à mi-temps) ne permet pas de faire connaître le droit international public ou privé ou le droit européen au grand public intéressé par l'actualité internationale sans être des praticiens. La démarche de réorganisation de son service de valorisation de la recherche entreprise par l'Université Paris Nanterre, malheureusement contrainte par la situation budgétaire de l'établissement, devrait fournir à terme au Cedin un meilleur accompagnement.

Le Cedin ne participe pas à des manifestations de la Fête de la Science chaque année.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

L'unité veut conserver son approche pragmatique, transversale, interdisciplinaire et inclusive.

L'intérêt de la recherche du Cedin réside notamment dans les travaux sur tous les aspects du droit international. Il permet de réduire la séparation dans les cursus entre droit international public et droit international privé, la plupart des étudiants en France devant choisir l'une ou l'autre discipline.

Certains des projets peuvent être porteurs avec les partenaires utiles comme la participation au séminaire interdoctoral de Goutelas, ou avec l'Université de Bretagne occidentale pour le droit de la mer.

Le Cedin veut développer des partenariats à long terme notamment avec l'Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire) ou l'Amérique (Chicago, Minas Gerais). Cependant il conviendrait de développer aussi les relations avec le Royaume-Uni, même si le Brexit ne facilite pas un tel objectif, l'Europe du Nord (Allemagne, Scandinavie) en établissant des conventions permettant une recherche pérenne. À cet égard une attention doit être apportée à la formation linguistique des doctorants, tout particulièrement en anglais qui reste la langue du droit international. Le Cedin doit encourager les thèses en cotutelle.

Le projet de rédaction d'ouvrages collectifs est tout à fait positif pour insérer l'ensemble des enseignants-chercheurs. La rédaction d'un ouvrage collectif en anglais doit être vite déterminée, car il s'agit d'une action difficile à mener techniquement.

Le Cedin devra accentuer encore les recrutements d'enseignants-chercheurs en droit européen notamment de l'UE, même si, une fois encore, il ne maîtrise pas totalement le processus de recrutement.

Dans les années à venir le principal défi consistera à poursuivre le développement des activités du Cedin par la recherche de financements, tout en veillant à ce que cette recherche reste soutenable pour ses membres. L'autre ambition concerne le développement de la visibilité et la publication des travaux (notamment la publication en ligne via le site internet du Cedin). Le nouveau site d'actualités de la recherche de l'Université Paris Nanterre qui vient d'être ouvert en ligne pourra y contribuer (offre un accès facilité aux opportunités de financement et d'accompagnement des activités de recherche tout en assurant une meilleure visibilité aux activités scientifiques des unités).

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Le Cedin aurait tout intérêt à maintenir et à accentuer la lisibilité de ses thématiques même s'il conserve des axes généralistes.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Le Cedin doit encourager les cotutelles dès lors que cela est envisageable avec les universités étrangères partenaires.

La continuité du soutien des doctorants à la participation aux concours type concours Rousseau, Cassin ou encore Jessup, tout comme le soutien à la participation aux cours et activités de l'Académie de Droit international de La Haye est un atout à préserver. Rétablir les visites aux institutions internationales à La Haye, Bruxelles, Genève serait bienvenu.

L'unité devrait s'intéresser aux activités de La Contemporaine, centre de documentation avec musée, et réfléchir aux actions communes qu'elle pourrait mener avec celle-ci.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le Cedin pourrait renforcer la présence de sa production scientifique sur la scène académique internationale, notamment par le développement de manifestations et de publications en anglais ainsi que la diffusion numérique du fruit de ses recherches, en finalisant, par exemple, la création d'un site internet qui lui soit propre. L'unité est incitée à répondre à des appels à projets nationaux, type ANR et européens/internationaux.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

L'unité pourrait ouvrir plus largement encore les conférences d'actualité à la société.

Une participation plus systématique à la Fête de la science et aux éventuelles activités de la Maison des sciences de l'homme pourrait contribuer à une inscription plus forte des activités de recherche dans la société et compléter utilement les actions déjà menées à titre individuel par certains membres de l'unité dans les médias.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 12 décembre 2024 à 09h00

Fin : 12 décembre 2024 à 18h00

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

8 h 30 - 8 h 45 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs avec la référente technique de l'unité : Mme Fanny Gabard, Responsable administrative, secrétaire générale du Cedin

8 h 45 – 9 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique
Lien Zoom géré par la conseillère scientifique

9 h 00 – 9 h 05 Temps de connexion

9 h 05 – 9 h 35 1^{ère} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité :

Cette réunion est relative à la vie collective de l'unité, à tous les éléments relatifs à son organisation : budget, locaux, relations avec la tutelle...mais aucune discussion sur la production scientifique de l'unité.

Seront présents : Pierre Bodeau-Livinec, directeur ; Fanny Gabard, Responsable administrative, secrétaire générale du Cedin ; Rebecca Legendre, directrice adjointe

Lien géré par l'unité

9 h 35 – 9 h 40 Temps de connexion

9 h 40 – 10 h 25 2^{ème} Séquence – 45 minutes

Entretien à huis-clos avec la représentante de la tutelle

Sera présente :

Carole Brugeilles, VP Recherche

Lien géré par l'unité

10 h 25 – 10 h 35

Pause

10 h 35 – 10 h 40 Temps de connexion

10 h 40 – 11 h 40 3^{ème} Séquence – Réunion plénière - 60 minutes – 15 minutes exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses

Ensemble des membres de l'unité, y compris les professeurs émérites, les chercheurs associés, les doctorants, les personnels d'appui à la recherche.

Lien géré par l'unité

11 h 40 – 12 h Huis-clos comité/CS

Lien géré par le CS

12 h – 13 h 30 - Pause déjeuner

13 h 30 – 14 h

4^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

Lien géré par l'unité

14 h – 14 h 05

Temps de connexion

14 h 05 – 14 h 35

5^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les doctorants et les post-doctorants.

Il est souhaitable de prévoir un ou plusieurs représentants (suivant leur nombre)

Lien géré par l'unité

14 h 35 – 14 h 50

Pause et huis-clos comité/CS

14 h 50 – 15 h 20

6^{ème} Séquence – 30 minutes

Entretien final à huis-clos avec la direction

Pierre Bodeau-Livinec, Rebecca Legendre, Fanny Gabard

Lien géré par l'unité

15 h 30 – 18 h

Entretien à huis-clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique –

Lien zoom géré par le CS

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

N/A

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES



Carole Brugeilles
Vice-présidente chargée de la recherche
cbrugeilles@parisnanterre.fr

**Objet : réponse de l'établissement tutelle à l'évaluation par le HCERES
de l'unité de recherche - Centre de droit international de Nanterre (Cedin)**

Madame, Monsieur,

L'université Paris Nanterre adresse ses vifs remerciements au comité de visite de l'HCERES ainsi qu'à la conseillère scientifique, Mme Catherine Marie, pour l'attention portée à l'évaluation du Centre de droit international de Nanterre (Cedin). Le rapport souligne la singularité du Cedin, fortement impliqué dans trois champs de recherche - droit international public ; droit international privé, transnational et arbitrage international ; droit européen – tout en promouvant des approches transversales. Il met aussi en exergue son attractivité et sa renommée, assurées par une dynamique scientifique intense et l'implication de ces membres dans des organisations internationales, des sociétés savantes, des institutions académiques nationales et étrangères. Par ailleurs, l'université Paris Nanterre remercie les experts pour les suggestions formulées qui méritent toute son attention.

Le rapport souligne la vétusté des locaux dont l'état est qualifié de déplorable - « L'état des locaux est déplorable (en particulier les sanitaires) » (p. 4 – 2^e paragraphe). Les sanitaires ont été rénovés en janvier 2025 ; par ailleurs, dans la période d'évaluation, la bibliothèque Patrick Daillier a fait l'objet de travaux de réfection du plafond, de rénovation du sol et de peinture murale, grâce au soutien financier de l'UFR DSP. Dans cette mesure, le qualificatif « déplorable » ne paraît pas approprié. En revanche, le défaut d'isolation thermique des locaux du Cedin reste un problème important et affecte les conditions quotidiennes de travail au sein de l'unité. L'université est soucieuse des conditions de travail et mène une réflexion afin d'améliorer l'installation de ses unités de recherche. Elle a établi un schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Cependant, les différentes initiatives sont très contraintes par un budget limité et par l'ampleur de la tâche dans un campus des années 1960 dont certains bâtiments sont effectivement dégradés.

Le rapport déplore aussi le manque de moyen du Centre de droit international de Nanterre. Le Cedin bénéficie d'un personnel d'appui à la recherche à mi-temps, ce qui est, certes, limité. L'université Paris Nanterre a commencé une réorganisation de son service de valorisation de la recherche afin de fournir à chaque unité un meilleur accompagnement. Cette démarche est, elle aussi, contrainte par la situation budgétaire de l'établissement. Cependant, de nombreux services de soutien sont proposés au sein de l'université (Science Ouverte, Atelier de la donnée, label Sciences avec et pour la société, Comité d'éthique de la recherche, Référent intégrité scientifique, etc.) ou de son environnement proche (MSH-Mondes...). Des inventaires des logiciels et des bases de données utilisées au sein de l'établissement, mais aussi des coûts de publication, sont en cours afin de rationaliser les dépenses et d'alléger leurs poids sur les UR. Une réflexion pourra être menée sur

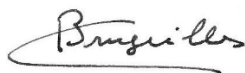
l'accès à la base de données Bibliothèque du Palais de la paix. Par ailleurs, l'université est inscrite dans des dynamiques de labélisation, HRS4R et Développement durable et responsabilités sociétales sur lesquelles le Cedin pourra s'appuyer notamment pour se doter d'une charte sur les risques environnementaux, comme le suggèrent les experts.

Enfin, les experts invitent le Cedin à accroître sa visibilité. Le nouveau site d'actualités de la recherche de l'université Paris Nanterre qui vient d'être ouvert en ligne pourra y contribuer. Il donne un accès facilité aux opportunités de financement et d'accompagnement des activités de recherche tout en assurant une meilleure visibilité aux activités scientifiques des unités.

Toutes ces initiatives sont susceptibles d'améliorer l'expérience des enseignant.e.s-chercheurs.es du Cedin et de répondre à certaines des recommandations du comité HCERES.

En vous remerciant à nouveau pour l'évaluation réalisée, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Carole Brugeilles

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Brugeilles', with a long horizontal flourish extending to the left.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

